

Vos qualifications au service du citoyen

CONCOURS

Service des ressources humaines Division de la dotation **FONCTIONNAIRES**

TECHNICIENNE-PLANIFICATRICE OU TECHNICIEN-PLANIFICATEUR À L'ENTRETIEN (SPÉCIALISATION MÉCANIQUE)

SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX
DIVISION ENTRETIEN ET GESTION DES ACTIFS

POSTE TEMPORAIRE

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées et disponibles afin de pourvoir un poste temporaire de technicienne-planificatrice ou technicien-planificateur à l'entretien (spécialisation mécanique) et pour constituer une liste servant à pourvoir des postes sur une base régulière et temporaire.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de la Division entretien et gestion des actifs, la personne titulaire de ce poste coordonne et réalise les activités de nature technique reliées à l'entretien des ouvrages de distribution et de traitement d'eau potable, de collecte et d'assainissement des eaux usées. Elle estime le temps requis et les coûts, compile et traite les demandes de travail et détermine les tâches techniques reliées à l'entretien préventif de ces ouvrages. Elle conçoit, programme et met à jour la base de données pour l'entretien, dresse la liste des pièces nécessaires, établit le calendrier des travaux et prépare les rapports correspondants dans le logiciel de gestion des actifs. Elle fournit une assistance technique et fonctionnelle au personnel de son unité administrative et, au besoin, aux autres services de la Ville, en matière d'entretien et participe, si nécessaire, à la conception, à l'analyse et à la réalisation de divers projets. Elle établit le calendrier et surveille les travaux effectués par des firmes externes ou en régie et collabore au processus de gestion de projet lié à ces travaux. Elle accomplit toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

EXIGENCES

Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de maintenance industrielle ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie mécanique. Posséder deux (2) années d'expérience pertinente dans le domaine de l'emploi. Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré.

Détenir une bonne connaissance des techniques d'entretien préventif ainsi qu'une bonne connaissance en installation, en entretien et en réparation d'équipement de type électrique, pneumatique et électronique.

Détenir une bonne connaissance en installation, en entretien et en réparation des usines de traitement de l'eau, des stations d'épuration, des stations de pompage, des régulateurs d'égouts, des voûtes et des chambres de vannes ou tout autre ouvrage connexe au traitement des eaux.

Connaître la réglementation en vigueur dans le secteur d'activité de l'emploi et les codes qui régissent la santé et la sécurité des occupants.

Démontrer des habiletés à utiliser le logiciel GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) ainsi qu'une excellente maîtrise du logiciel Maximo.

Démontrer des habiletés à utiliser divers outils informatiques tels que : Excel, Oracle, Word, Microsoft Project et Autocad.

Démontrer la capacité à communiquer verbalement et par écrit ainsi qu'une bonne capacité à travailler en équipe.

Posséder les aptitudes et qualités personnelles appropriées telles que l'autonomie, l'initiative, la capacité à innover, le tact et la diplomatie.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

La personne titulaire du poste est appelée à utiliser son véhicule dans l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT De 52 446\$ à 77 652\$ (échelle 2017).

HORAIRE 35 heures par semaine.

DURÉE Poste temporaire de 12 mois avec possibilité de prolongation.

PÉRIODE D'AFFICHAGE Du 20 novembre au 1 décembre 2017.

NUMÉRO DE CONCOURS FONCT-090-2017.

INSCRIPTION Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au

site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront

analysées sur la foi des documents soumis au moment de

l'inscription.

ÉQUITÉ EN EMPLOI La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à

l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités

ethniques et les personnes handicapées.